

République et canton
de Genève



Commune d'Anières

CONSEIL MUNICIPAL

Législature 2015-2020

Séance du mardi 26 septembre 2017
Procès-verbal

Présences :

Exécutif

M. Antoine BARDE	Maire	
Mme Caroline BENBASSAT	Adjointe	
M. Pascal WASSMER	Adjoint	

Bureau du Conseil municipal

Mme Claudine HENTSCH	Présidente	
M. Yves GUBELMANN	Vice-Président	
Mme Dominique LAZZARELLI	Secrétaire	

Conseillers municipaux

ALHANKO-BAUER Corinne		PORDES Anita	
BARBEZAT-FORNI Denyse		PULIDO Florence	
BERY Elisabeth		RANNI Roberta	
DECHEVRENS Pierre-Yves		RICCIUTI Giuseppe	
GAILLARD Philippe		SIMOS Mony	
JACQUIER Jérôme		SOUCAS Alexandre	
LEBOISSARD Anne		THIERRIN Jean-Marc	
LINGJAERDE Pierre	Excusé		

Public : 2 personnes



ORDRE DU JOUR :

- 1. Approbation du projet de procès-verbal de la séance du mardi 16 mai 2017.**
- 2. Approbation du projet de procès-verbal de la séance du mardi 13 juin 2017.**
- 3. Discussion et approbation de l'ordre du jour.**
- 4. Communications du bureau.**
- 5. Rapports des commissions :**

- ✚ Rapport de la commission « Urbanisme et constructions ». Séances des mardis 30 mai 2017, 6 juin 2017, 11 septembre 2017. M. Alexandre SOUCAS, vice-Président.
- ✚ Rapport de la commission « Assainissement, routes, sécurité, développement durable ». Séance du mardi 20 juin 2017. Mme Claudine HENTSCH, Présidente.
- ✚ Rapport de la commission « Sociale culture et loisirs ». Séance du lundi 26 juin 2017. Mme Anita PORDES, Présidente.
- ✚ Rapport de la commission ad hoc « PDCOM ». Séances du mardi 27 juin 2017 et du lundi 25 septembre 2017. M. Jean-Marc THIERRIN, Président.

6. Projets de délibérations :

- ✚ **Délibération N° 2015-2020 D 065** – Proposition du Maire relative à l'ouverture d'un crédit d'engagement de TTC 540'000 F destiné au financement d'un mandat d'études parallèles concernant le futur développement de la parcelle agricole enclavée N° 5057/Plan RF 27, propriété de la famille Gavillet, faisant l'objet d'une procédure de déclassement en zone de développement 4B (PL 11697)
- ✚ **Délibération N° 2015-2020 D 066** – Proposition de l'Exécutif relative à l'ouverture d'un crédit d'engagement de TTC 150'000 F d'honoraires d'ingénieurs spécialisés en chauffage pour l'étude d'un réseau de chauffage à distance sur la commune d'Anières.
 - Réseau communal de Chauffage A Distance (CAD)
 - Mandat d'Ingénieur spécialisé en Chauffage selon SIA 108
- ✚ **Délibération N° 2015-2020 D 067** – Proposition du Maire relative à l'ouverture d'un crédit d'engagement de TTC 210'000 F pour la réfection du chemin des Ambys et aménagement d'un cheminement piétonnier.
 - Parcelle N° 4834 – dp communal / Plan RF 18

7. Projets de motions :

- ✚ **Proposition de motion N° 2015-2020 / M-011** présentée par Denyse Barbezat-Forni, Claudine Hentsch et Philippe Gaillard,
 - « Pour une reprise des négociations avec M. Jacques Bachofen afin d'encourager une offre de partenariat équilibré entre celui-ci et la commune d'Anières »

- 8. Projets de résolutions.**
- 9. Proposition(s) du Maire et des Adjoint(s).**
- 10. Communication(s) du Maire et des Adjoint(s).**
- 11. Questions écrites ou orales.**

Mme la Présidente Claudine HENTSCH ouvre la séance du 26 septembre 2017 à 20h04 et souhaite la bienvenue à tous et au public.

Elle propose de passer au point 1 de l'ordre du jour.



Point 1

Approbation du projet de procès-verbal de la séance du mardi 16 mai 2017

La parole n'étant pas demandée, Mme la Présidente considère que ce procès-verbal est adopté, avec remerciements à son auteur.

Mme la Présidente propose de passer au point 2 de l'ordre du jour.

Point 2

Approbation du projet de procès-verbal de la séance du mardi 13 juin 2017

Mme Roberta RANNI indique qu'il y a une petite faute de frappe à la fin du procès-verbal car il est écrit « voter » au lieu de « voler ».

La parole n'étant plus demandée, Mme la Présidente considère que ce procès-verbal est adopté, avec remerciements à son auteur.

Mme la Présidente propose de passer au point 3 de l'ordre du jour.

Point 3

Discussion et approbation de l'ordre du jour

M. Jean-Marc THIERRIN indique qu'il a le rapport de la Fondation de la commune d'Anières qu'il devait fournir lors de la dernière séance du Conseil municipal, mais qu'il n'est pas porté à l'ordre du jour.

Mme la Présidente répond qu'ils vont donc l'ajouter après son rapport de la commission ad hoc « PDCOM ».

M. Jean-Marc THIERRIN ajoute que lorsque le Conseil municipal sera terminé, il aura quelques photos à montrer, dont la photo de la cafétéria du cycle de Bois-Caran.

Mme la Présidente répond qu'ils vont ajouter ce point dans les « Divers ».

La modification de l'ordre du jour est acceptée à l'unanimité par le Conseil municipal.

Mme la Présidente propose de passer au point 4 de l'ordre du jour.

Point 4

Communications du bureau

Mme la Présidente informe des points suivants :

- Des condoléances sont faites à Monsieur Pierre LINGJAERDE pour le décès de son papa cet été.
- Des condoléances sont faites à M. Jean-Marc THIERRIN pour le décès de sa sœur tout dernièrement.
- Nomination des Présidents-e-s et vice-Président-e-s des locaux de vote pour 2018.



Date	Titre	Fonction	Nom	Prénom
4 mars 2018	Votation populaire	Présidente	PULIDO	Florence
		Vice-Président	SOUCAS	Alexandre
15 avril 2018	Election du Grand Conseil 1er tour de l'élection du Conseil d'Etat	Présidente	BERY	Elisabeth
		Vice-Présidente	BARBEZAT-FORNI	Denyse
6 mai 2018	2ème tour de l'élection du Conseil d'Etat	Présidente	RANNI	Roberta
		Vice-Présidente	ALHANKO-BAUER	Corinne
10 juin 2018	Votation populaire	Présidente	HENTSCH	Claudine
		Vice-Présidente	SIMOS	Mony
23 septembre 2018	Votation populaire 1er tour de l'élection de la Cour des Comptes	Président	GUBELMANN	Yves
		Vice-Président	DECHEVRENS	Pierre-Yves
14 octobre 2018	Second tour de l'élection de la Cour des Comptes	Présidente	PORDES	Anita
		Vice-Président	THIERRIN	Jean-Marc
25 novembre 2018	Votation populaire	Présidente	LEBOISSARD	Anne
		Vice-Président	GAILLARD	Philippe

Mme la Présidente remercie d'ores et déjà les Conseillers municipaux pour leur disponibilité.

- Une proposition est faite aux Conseillers municipaux pour organiser une sortie à la « Revue Genevoise », dans le courant du mois de novembre 2017. Les Conseillers municipaux répondent positivement pour l'organisation de cette soirée.

Mme la Présidente propose de passer au point 5 de l'ordre du jour.

Point 5 **Rapports des commissions.**

- a. Rapport de la commission « Urbanisme et constructions ». Séances des mardis 30 mai 2017, 6 juin 2017. M. Alexandre SOUCAS, vice-Président.**

Mme la Présidente passe la parole à M. Alexandre SOUCAS qui donne lecture du rapport.

 **Rapport en annexe du présent procès-verbal.**

Mme la Présidente remercie M. Alexandre SOUCAS.

- b. Rapport de la commission « Assainissement, routes, sécurité, développement durable ». Séance du mardi 20 juin 2017. Mme Claudine HENTSCH, Présidente.**

Mme la Présidente donne lecture du rapport.

 **Rapport en annexe du présent procès-verbal.**



c. Rapport de la commission « Sociale culture et loisirs ». Séance du lundi 26 juin 2017. Mme Anita PORDES, Présidente.

Mme la Présidente passe la parole à Mme Anita PORDES qui donne lecture du rapport.

 **Rapport en annexe du présent procès-verbal.**

Mme la Présidente remercie Mme Anita PORDES.

d. Rapport de la commission ad hoc « PDCOM ». Séance du mardi 27 juin 2017. M. Jean-Marc THIERRIN, Président.

Mme la Présidente passe la parole à M. Jean-Marc THIERRIN qui donne lecture du rapport.

 **Rapport en annexe du présent procès-verbal.**

Mme la Présidente remercie M. Jean-Marc THIERRIN.

e. Rapport de la Fondation de la commune d'Anières pour le logement. Séance du mardi 12 avril 2017. M. Jean-Marc THIERRIN, Président.

Mme la Présidente passe la parole à M. Jean-Marc THIERRIN qui donne lecture du rapport.

 **Rapport en annexe du présent procès-verbal.**

Mme la Présidente remercie M. Jean-Marc THIERRIN.

Mme la Présidente propose de passer au point 6 de l'ordre du jour.

Point 6 Projet de délibérations.

DELIBERATIONS

M. le Maire indique que conformément à ce qui avait été discuté lors de la commission, le montant de TTC 520'000 F avait été estimé, car ils n'avaient pas encore reçu l'offre définitive. L'offre étant désormais arrivée, le montant est finalement de TTC 540'000 F.

La parole n'étant plus demandée, Mme la Présidente donne lecture de la délibération et propose de passer au vote.

✚ **Délibération N° 2015-2020 D-065 - Proposition du Maire relative à l'ouverture d'un crédit d'engagement de TTC 540'000 F destiné au financement d'un mandat d'études parallèles concernant le futur développement de la parcelle agricole enclavée N° 5057/Plan RF 27, propriété de la famille GAVILLET, faisant l'objet d'une procédure de déclassement en zone de développement 4B (PL 11697)**

Vu l'article 30, alinéa 1 lettre e) de la loi sur l'administration des communes B 6 05 du 13 avril 1984 ;

Vu la résolution du 22 septembre 2015 prise par le Conseil municipal, l'Exécutif a formé opposition au PL 11697, ayant pour objectif de préserver les droits de la Commune pour qu'elle puisse avoir la possibilité d'étudier ses besoins en infrastructures publiques supplémentaires liés au développement de cette parcelle ;

Vu l'élaboration d'un masterplan de la Commune, qui a mis en évidence le rôle prépondérant de cette parcelle dans la centralité du haut du village ;



Vu le travail d'identification des besoins en locaux communaux, en classes supplémentaires, en salles polyvalentes, etc. pour la population future ;

Vu la présentation du dossier à la commission « ad hoc PDCOM » lors de sa séance du mardi 27 juin 2017, lors de laquelle il a été émis un préavis favorable pour initier la démarche participative d'un Mandat d'Etudes Parallèles (MEP), avec la participation de plusieurs équipes de mandataires et l'ouverture d'un crédit d'études de TTC 520'000 F, montant réactualisé après réception de l'offre finale à 540'000 F ;

Vu l'exposé des motifs relatif à la présente délibération ;

Sur proposition du Maire,

**Le Conseil municipal
décide par
15 oui (unanimité), 0 non, 0 abstention**

1. D'accepter d'engager le financement d'un mandat d'études parallèles concernant le futur développement de la parcelle agricole enclavée No 5057/Plan RF 27, propriété de la famille GAVILLET, faisant l'objet d'une procédure de déclassement en zone de développement 4 B (PL 11697).
2. D'ouvrir à M. le Maire un crédit d'engagement de TTC 540'000 F pour le financement d'un mandat d'études parallèles concernant le futur développement de la parcelle agricole enclavée No 5057/Plan RF 27, propriété de la famille GAVILLET, faisant l'objet d'une procédure de déclassement en zone de développement 4 B (PL 11697).
3. D'autoriser le prélèvement de cette somme de TTC 540'000 F sur les fonds propres de la Commune.
4. De comptabiliser ce crédit d'engagement de ces études dans le compte des investissements puis de le porter au bilan de la commune d'Anières, dans le patrimoine administratif.
5. En cas de non réalisation du développement de la parcelle agricole enclavée N° 5057/Plan RF 27, propriété de la famille GAVILLET, et qui fait l'objet d'une procédure de déclassement en zone de développement 4B (PL 11697), le Conseil municipal délibérera pour définir les modalités d'amortissement de ce crédit d'études de TTC 540'000 F.

La parole n'étant pas demandée, Mme la Présidente donne lecture de la délibération et propose de passer au vote.

✚ **Délibération N° 2015-2020 D-066 - Proposition de l'Exécutif relative à l'ouverture d'un crédit d'engagement de TTC 150'000 F d'honoraires d'ingénieurs spécialisés en chauffage pour l'étude d'un réseau de chauffage à distance sur la commune d'Anières.**

- **Réseau communal de Chauffage A Distance (CAD)**
- **Mandat d'Ingénieur spécialisé en Chauffage selon SIA 108**

Vu l'article 30, alinéa 1 lettre e) de la loi sur l'administration des communes B 6 05 du 13 avril 1984 ;

Vu la volonté des Autorités d'Anières de réaliser un Concept Energétique Territorial (CET) pour Anières, qui sera intégré dans un volet « Energie » du Plan Directeur Communal (PDCOM) dont la révision est prévue cette présente législature et à l'issue de l'ensemble des études, à engager la réalisation d'un chauffage à distance ;

Vu la délibération No D - 039 « Proposition du Maire relative à l'ouverture d'un crédit d'engagement de TTC 17'000 F pour les honoraires d'ingénieur conseil pour de l'assistance au Maître de l'Ouvrage dans le cadre de l'élaboration d'un Concept Energétique Territorial (CET) » votée à l'unanimité par le Conseil municipal en date du 14 juin 2016 et approuvée par le Département présidentiel le 2 septembre 2016 ;



Vu la délibération No D – 048 « Proposition du Maire relative à l'ouverture d'un crédit d'engagement de TTC 24'000 F pour les honoraires d'ingénieur thermicien pour la réalisation du Concept Energétique Territorial (CET), votée à l'unanimité par le Conseil municipal en date du 21 février 2017 et approuvée par le Département présidentiel le 6 mars 2017 ;

Vu la présentation du dossier à la commission « Assainissement, routes, sécurité, développement durable » lors de sa séance du mardi 20 juin 2017, lors de laquelle il a été émis un préavis favorable, pour l'ouverture d'un crédit d'engagement de TTC 150'000 F d'honoraires d'ingénieurs spécialisés en chauffage pour l'étude d'un réseau de chauffage à distance sur la commune d'Anières ;

Vu l'exposé des motifs relatif à la présente délibération ;

Sur proposition du Maire,

**Le Conseil municipal
décide par
15 oui (unanimité), 0 non, 0 abstention**

1. D'accepter d'engager l'étude d'un réseau de chauffage à distance sur la commune d'Anières et le mandat d'ingénieurs spécialisés en chauffage selon SIA 108.
2. D'ouvrir à M. le Maire un crédit d'engagement de TTC 150'000 F auquel il faudra ajouter le montant de TTC 17'000 F (délibération No 39 du 14 juin 2016) et de TTC 24'000 F (délibération No 48 du 21 février 2017) - au total TTC 41'000 F.
3. D'autoriser le prélèvement de cette somme de TTC 150'000 F sur les fonds propres de la Commune.
4. De comptabiliser ce crédit d'engagement de ces études dans le compte des investissements puis de le porter au bilan de la commune d'Anières, dans le patrimoine administratif.
5. En cas de non réalisation du Concept Energétique Territorial (CET) et du Chauffage A Distance (CAD), le Conseil municipal délibérera pour définir les modalités d'amortissement de ces trois crédits d'études, qui se montent au total à TTC 191'000 F.

M. l'Adjoint Pascal WASSMER ajoute qu'il s'agit d'un projet ambitieux qui permettrait de prendre un virage environnemental décisif pour les prochaines années. Il remercie donc les Conseillers municipaux pour ce vote.

Avant le vote de la délibération N° 67, M. l'Adjoint Pascal WASSMER souhaite rappeler que cette délibération porte sur la réfection du chemin des Ambys. Il ajoute que ce plan de réfection a été voté lors de la dernière législature. Il a ensuite été proposé à Corsier de poursuivre la réfection de cette route sur leur territoire, ce à quoi ils ont demandé la possibilité de réaliser un chemin piétonnier.

M. Pascal WASSMER indique que ce point a déjà été traité au Conseil municipal de la commune de Corsier et qu'il a été renvoyé en commission pour étude avant le vote du crédit y relatif.

Il ajoute que la commission « Assainissement » de la commune d'Anières a donné un préavis favorable pour la réfection de la route et a convenu que si Corsier accepte le vote, le chemin piétonnier serait réalisé. Il explique donc que la délibération porte sur un montant total qui comprend la route et l'option de réaliser ce chemin piétonnier.

M. Philippe GAILLARD demande s'il ne serait pas judicieux d'attendre un peu avant de faire la réfection de ce chemin, dans le cas où le déclassement au chemin des Ambys pour la zone sportive serait réalisé.

M. Pascal WASSMER répond que les services de l'eau et de l'électricité passeraient à côté et ajoute que lorsque durant les cinq années qui suivent la construction d'un chemin, il est possible de demander des dédommagements si les entreprises l'abîment en l'utilisant durant des travaux. Il



ajoute que concernant ce centre sportif ils n'ont actuellement aucune certitude à ce jour. Il indique avoir pris en compte cet élément, mais a décidé de proposer cette réfection qui est nécessaire.

M. Antoine BARDE ajoute qu'un certain nombre de processus doivent encore être engagés pour la zone sportive et que cela va prendre un peu de temps. Le Grand Conseil sera ensuite saisi de ce déclassement. La réfection de ce chemin est nécessaire et l'aménagement d'un cheminement également.

Mme Roberta RANNI demande si le coût annoncé de 210'000 F comprend l'aménagement du trottoir.

M. l'Adjoint Pascal WASSMER répond qu'il ne s'agit pas d'un trottoir mais d'une bande piétonnière et qu'elle est comprise dans cette somme.

Mme Claudine HENTSCH demande s'il ne faudrait pas préciser que la volonté de réaliser ce chemin piétonnier n'est valable que si Corsier est d'accord de le faire car sinon cela n'aurait pas beaucoup de sens.

Elle ajoute que lors de la commission, ils ont préavisé favorablement, car Corsier leur a exposé qu'ils le feraient si Anières était d'accord alors qu'à ce jour, c'est l'inverse et Corsier doit prendre la décision. Elle pense donc qu'il faudrait préciser que s'ils ne le font pas, Anières ne souhaite pas le faire non plus.

M. Antoine BARDE dit qu'il pense que politiquement s'ils veulent donner un signe à Corsier, il faudrait voter comme cela est sorti de commission.

La parole n'étant pas demandée, Mme la Présidente donne lecture de la délibération et propose de passer au vote.

➔ **Délibération N° 2015-2020 D 067** – Proposition du Maire relative à l'ouverture d'un crédit d'engagement de TTC 210'000 F pour la réfection du chemin des Ambys et aménagement d'un cheminement piétonnier.

- Parcelle N° 4834 – dp communal / Plan RF 18

Vu l'article 30, alinéa 1 lettre e) de la loi sur l'administration des communes B 6 05 du 13 avril 1984 ;

Vu la présentation du dossier à la commission « Assainissement, routes, sécurité, développement durable » lors de sa séance du 20 juin 2017 lors de laquelle il a été émis un préavis favorable pour l'engagement de ces travaux de réfection et d'aménagement d'un chemin pour piétons au chemin des Ambys, parcelle N° 4834 – dp communal / Plan RF 18 ;

Vu l'exposé des motifs relatif à la présente délibération ;

Sur proposition du Maire,

**le Conseil municipal
décide par
15 oui (unanimité), 0 non, 0 abstention**

1. D'accepter l'engagement des travaux de réfection du chemin des Ambys et l'aménagement d'un cheminement piétonnier. Parcelle N° 4834 – dp communaux / Plan RF 18.
2. D'ouvrir à M. le Maire un crédit d'engagement de TTC 210'000 F.
3. D'autoriser le prélèvement de cette somme sur les fonds propres de la Commune.
4. De comptabiliser ce crédit d'engagement dans le compte des investissements puis de le porter au bilan de la commune d'Anières, dans le patrimoine administratif.



5. D'amortir la dépense nette au moyen de 30 annuités, qui figureront au budget de fonctionnement dès 2019 – En fonction 6150 (MCH2).

Mme la Présidente propose de passer au point 7 de l'ordre du jour.

Point 7
Projets de motions.

M. Philippe GAILLARD prend la parole :

« Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers municipaux,

Il est vrai que la commune a souhaité acquérir l'ensemble de la parcelle de M. Bachofen en lui faisant une offre intéressante, offre qu'il a déclinée, ce que tout comme vous, Ensemble pour Anières regrette.

Au-delà de la « mécompréhension » entre la commune et M. Bachofen, il s'agit avant tout de saisir une opportunité unique pour les Aniérais.

Cette opportunité est unique dans le sens ou ce projet :

- *s'intègre dans le Master plan*
- *permet de relier rapidement et en toute sécurité le haut du bas du village*
- *permet de maîtriser harmonieusement le développement du centre du village*
- *permet la création de logements à loyer raisonnable pour les familles et les personnes à mobilité réduite*
- *permet la création de surfaces d'activités dont la commune manque cruellement*
- *offre « un jardin boisé » aux Aniérais*

Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers municipaux,

Il est important que nous saisissons cette opportunité exceptionnelle de partenariat avec M. Bachofen en reprenant avec lui les discussions.

M. Bachofen a clairement exprimé dans sa lettre du 31 mars 2017, adressée en copie aux membres de la commission urbanisme, une volonté de poursuivre les négociations en proposant une collaboration ou un partenariat avec la commune d'Anières dans le cadre de son projet. Il a également confirmé ouvertement cette volonté lors de la soirée d'information organisée par l'Association « Anières un vrai village ».

Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers municipaux,

C'est de notre devoir d'éviter que cette parcelle tombe dans les mains de promoteurs aguerris dont le but est de réaliser des bénéfices immobiliers au dépend de l'harmonie villageoise.

Compte tenu de la complexité de ce dossier, il nous paraît judicieux de créer par exemple, une commission ad-hoc, dont la forme reste à définir, qui s'associe aux négociations avec M. Bachofen. Pour toutes ces raisons, nous espérons, Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers municipaux, que vous accueillerez favorablement cette proposition. »

La parole n'étant pas demandée, Mme la Présidente propose de passer au vote.

A la majorité – 9 non – 6 oui – 0 abstention, le Conseil municipal refuse l'entrée en matière sur la motion « Pour une reprise des négociations avec M. Jacques Bachofen afin d'encourager une offre de partenariat équilibré entre celui-ci et la commune d'Anières »



✚ **Proposition de motion N° 2015-2020 / M-011** présentée par Denyse Barbezat-Forni, Claudine Hentsch et Philippe Gaillard,

« Pour une reprise des négociations avec M. Jacques Bachofen afin d'encourager une offre de partenariat équilibré entre celui-ci et la commune d'Anières »

Vu l'art. 23, alinéa 1, lettre b) du règlement du Conseil municipal de la commune d'Anières du 19 avril 2005, modifié le 22 mars 2016 – LC 02 111 ;

Vu la lettre de M. Jacques Bachofen, du 31 mars 2017, adressée en copie aux membres de la commission urbanisme proposant une collaboration ou un partenariat avec la Commune d'Anières dans le cadre de son projet;

Vu la soirée d'information organisée par l'association « Anières un vrai village », le 31 août 2017, au cours de laquelle M. Jacques Bachofen a clairement confirmé sa volonté de chercher un partenariat équilibré avec la commune au profit des deux parties ;

Vu l'autorisation de construire préalable accordée pour le projet d'un immeuble de 3 étages et 1 attique, comprenant environ 18 appartements ou 80 pièces, 500m² de surface prévue pour des activités et un parking souterrain de 1 à 2 étages ;

Vu le besoin de M. Jacques Bachofen de chercher des partenaires financiers pour soutenir son projet et équilibrer son plan financier ;

Vu l'opportunité pour la commune de pouvoir maîtriser la densification du centre du village ;

Vu la volonté de M. Jacques Bachofen d'inclure dans son projet un parc public et des locaux d'activités dont l'aménagement proposé viserait à conférer une véritable place publique vivante en bas du village, comme prévu par le Masterplan (cf pages 24, 25) ;

Vu le désir de M. Jacques Bachofen de construire un projet de logements écologiques, sociaux et solidaires, et que cette démarche est une occasion unique pour réaliser un projet qui s'intègre dans le centre village et qui répond à un besoin de la commune de développer sur son territoire des logements relevant des nouvelles normes écologiques à des prix abordables ;

Vu le fort attachement de M. Jacques Bachofen au village d'Anières et sa volonté de ne pas céder ce patrimoine familial de plusieurs générations à des investisseurs extérieurs ;

Vu la volonté de M. Jacques Bachofen de conserver l'esprit de ce lieu : lieu ouvert, accessible et qui laisse une large place à la nature ;

Vu la volonté de M. Jacques Bachofen de construire avec des matériaux locaux et la possibilité pour lui de choisir des fournisseurs sans passer par des appels d'offres ;

**le Conseil municipal
décide par xxx oui, xxx non, xxx abstention(s)**

à reprendre les négociations avec M. Jacques Bachofen au plus vite afin de trouver un partenariat équilibré au bénéfice des deux parties en acquérant, entre autres, le parc, des logements et des surfaces d'activités.

Compte tenu de la complexité de ce dossier, les dépositaires de cette motion proposent de créer une commission ad hoc afin qu'elle puisse s'associer aux futures négociations.



Mme la Présidente passe au point 8 de l'ordre du jour.

Point 8
Projets de résolutions

Mme la Présidente indique qu'il n'y a pas de projet de résolution et passe au point 9 de l'ordre du jour.

Point 9
Propositions du Maire et des Adjoints

Mme la Présidente passe la parole à M. le Maire Antoine BARDE.

Fibre optique

M. le Maire Antoine BARDE informe qu'il souhaite renvoyer le dossier de la fibre optique en commission des finances.

Le renvoi en commission des finances est accepté à l'unanimité

Parking provisoire – Parcelle n° 6332, route de la Côte-d'Or

M. le Maire Antoine BARDE souhaite renvoyer le dossier du parking provisoire en commission urbanisme.

Le renvoi en commission urbanisme est accepté à l'unanimité

Rénovation Mairie

M. le Maire Antoine BARDE propose de renvoyer le dossier de rénovation de la Mairie en commission urbanisme.

Le renvoi en commission urbanisme est accepté à l'unanimité

Mandat de soutien pour la gestion de la planification des projets de la Commune

M. le Maire Antoine BARDE propose de renvoyer la discussion sur un mandat de soutien pour la gestion de la planification des projets de la Commune en commission urbanisme.

Le renvoi en commission urbanisme est accepté à l'unanimité

Echelle des traitements de l'administration communale

M. le Maire Antoine BARDE souhaite renvoyer la discussion sur l'échelle des traitements de l'administration communale du personnel en commission des finances.

Le renvoi en commission des finances est accepté à l'unanimité

Parcelles N°s 6269 et 6270 au chemin de Bassy

M. le Maire Antoine BARDE souhaite renvoyer le sujet des parcelles N°s 6269 et 6270 en commission urbanisme.

Le renvoi en commission urbanisme est accepté à l'unanimité

Mme la Présidente passe la parole à Mme l'Adjointe Caroline BENBASSAT.

Mme l'Adjointe Caroline BENBASSAT n'a pas de proposition à faire.



Mme la Présidente passe la parole à M. l'Adjoint Pascal WASSMER.

M. l'Adjoint Pascal WASSMER propose de renvoyer le sujet de la révision partielle du plan directeur des chemins de randonnée pédestre en commission urbanisme.

Le renvoi en commission urbanisme est accepté à l'unanimité

Mme la Présidente passe au point 10 de l'ordre du jour.

Point 10

Communications du Maire des Adjoints

Mme la Présidente passe la parole à M. le Maire Antoine BARDE.

M. le Maire informe qu'il se voit dans l'obligation de repousser au printemps 2018 la soirée pour les actuels, anciens Maires-Adjoints, Conseillers municipaux et secrétaires à Jussy, qui était prévue initialement cette automne.

M. le Maire indique qu'une annonce d'ouverture d'un poste de secrétaire à 100% a été publiée, étant donné le proche congé maternité d'une secrétaire, qui de plus à son retour sera affectée au secrétariat du service technique intercommunal.

M. le Maire remercie Mme la Présidente Claudine HENTSCH pour l'organisation du « FunRun » qui rencontre chaque année un grand succès.

Mme Claudine HENTSCH transmettra les remerciements au comité « Anières Bouge » et remercie également les personnes présentes pour aider, à savoir Mme Caroline BENBASSAT et Mme Mony SIMOS.

Mme la Présidente passe la parole à Mme l'Adjointe Caroline BENBASSAT.

Mme l'Adjointe Caroline BENBASSAT informe que 351 personnes se sont inscrites à la soirée de la Saga des Géants du 28 septembre 2017. Elle indique que 108 personnes prendront le bus.

Mme la Présidente passe la parole à M. l'Adjoint Pascal WASSMER.

Place de parking pour handicapés

M. l'Adjoint Pascal WASSMER rappelle que l'installation des places pour handicapés avait pris du retard en raison d'un transfert de compétences entre le Canton et la Commune. Étant donné que c'est désormais la Commune qui s'occupe du processus administratif de demandes de places handicapés, cela engendre une augmentation des charges.

Il indique que la Commune a reçu le 29 août 2017 de la Direction générale des transports les arrêtés concernant les deux places de parking handicapés, dont une sera à la Mairie et l'autre dans le parking du Clos-les-Noyers.

Décharge bioactive

M. l'Adjoint rappelle que deux communes devaient être trouvées pour recevoir cette décharge et qu'ensuite il y aurait des études approfondies, afin de décider sur laquelle cela allait être fait. Il indique que lors de la séance qui a eu lieu le 12 septembre 2017, 3 sites devaient être trouvés, mais aucune décision n'a encore été prise.



Mme la Présidente passe au point 11 de l'ordre du jour.

Point 11
Questions écrites ou orales

Catastrophe naturelle

Mme Denyse BARBEZAT-FORNI propose d'apporter une contribution financière pour les victimes de l'ouragan Irma, ainsi que pour le tremblement de terre qui a eu lieu au Mexique d'un montant de CHF 10'000.- (CHF 5'000.- pour chacun).

M. le Maire répond qu'en général pour ce genre de projet ils sont contactés directement par la Croix-Rouge et une somme de CHF 10'000.- était allouée.

M. Yves GUBELMANN propose de verser CHF 10'000.- à chacun car il trouve dommage de donner la moitié uniquement parce que ces événements sont intervenus en même temps.

Mme Florence PULIDO rejoint l'avis de M. Yves GUBELMANN et trouve qu'il serait bien de verser CHF 10'000.-.

M. Giuseppe RICCUITTI demande d'aller au-devant de la Croix-Rouge pour ces aides.

M. le Maire répond que dans ce genre de catastrophes naturelles la Croix-Rouge envoie tout de suite un courrier. Il ajoute que la Croix-Rouge est, selon lui, l'institution qui a la meilleure réputation et qu'elle est la seule association au monde à laquelle une ville est associée et c'est Genève. Il souligne qu'avec la Croix-Rouge ils ont une garantie de la bonne utilisation des fonds.

Le projet de soutien de CHF 10'000.- à la Croix-Rouge suite à l'ouragan Irma est accepté à l'unanimité.

Le projet de soutien de CHF 10'000.- à la Croix-Rouge suite au tremblement de terre au Mexique est accepté à l'unanimité.

Droit de passage

Mme Denyse BARBEZAT-FORNI souhaite que le Maire confirme qu'il existe bien un droit de passage public qui permet de relier la route d'Hermance au chemin du Nant-d'Aisy à la hauteur du 249, route d'Hermance et que l'entretien de celui-ci incombe à la Commune.

M. le Maire indique qu'il va se renseigner et qu'il répondra lors de la prochaine séance.

Augmentation des loyers des appartements de la Côte-d'Or

Mme Denyse BARBEZAT-FORNI demande si les loyers des appartements de la Côte-d'Or subissent des augmentations et si tel est le cas, quelle en est la raison.

M. le Maire répond qu'il y avait une volonté de remettre les loyers au goût du jour. Il explique qu'il y a une énorme différence entre les loyers du Clos-les-Noyers et ceux de la Côte-d'Or. Il n'y avait pas eu d'augmentation depuis très longtemps et pour la bonne gestion, la valorisation du patrimoine est nécessaire. Il ajoute que les taux ont baissé au moment où il était convenu d'augmenter les loyers et de ce fait, cela n'a pas été appliqué.

M. le Maire attire l'attention des Conseillers municipaux sur le fait que si la loi est appliquée dans un sens (taux hypothécaire en baisse), elle doit pouvoir l'être dans l'autre sens également (taux hypothécaire en hausse).

Fenêtres de l'Avent

Etant donné l'annulation de la commission sociale du 19 septembre dernier, Mme Denyse BARBEZAT-FORNI demande à Madame l'Adjointe si l'organisation des fenêtres de l'Avent aura bien lieu.



Mme Caroline BENBASSAT répond par l'affirmative et que la Mairie a déjà été contactée par le temple pour savoir s'il pouvait organiser une des fenêtres de l'Avent (Ndlr : 7, 14, 21 décembre 2017).

La Poste

Mme Florence PULIDO demande si la décision de Postcom est tombée.

M. le Maire répond que la décision n'est pas encore arrivée, mais que cela ne devrait pas tarder.

Les Avallons 44-50

Mme Florence PULIDO indique qu'il y aurait eu deux emménagements dans les appartements vacants et elle souhaiterait savoir ce qu'il en est.

M. le Maire Antoine BARDE répond qu'il s'agit d'emménagements provisoires durant une rénovation d'un immeuble à Hermance.

Morgins

M. Pierre-Yves DECHEVRENS indique avoir vu dans le journal que la société s'occupant des remontées mécaniques avait trouvé l'argent nécessaire pour la prochaine saison d'hiver.

Mme Caroline BENBASSAT remercie M. Pierre-Yves DECHEVRENS pour cette information qu'elle souhaitait également partager avec les Conseillers municipaux. Elle ajoute qu'effectivement la société a trouvé un accord avec plusieurs partenaires.

Concert Léo Tardin

Mme Elisabeth BERY souhaite remercier Madame l'Adjointe pour l'organisation du concert au Temple d'Anières, car c'était magnifique.

Mme Caroline BENBASSAT remercie Mme Elisabeth BERY et remercie également Mmes Chantal BORDIER et Anne BOSSHARD car c'est elles étaient en charge de l'organisation de ce concert.

La parole n'étant plus demandée, la séance est levée à 21h37.

La Présidente du Conseil municipal :

Un Conseiller municipal :

La secrétaire du Conseil municipal :

Annexes mentionnées





Commune d'Anières

RAPPORT

COMMISSION : URBANISME ET CONSTRUCTIONS

Séance du : 30 mai 2017

Dans sa séance du 30 mai 2017, la commission a traité des objets suivants :

- 1) Audition du Bureau d'architectes 3BM3 mandaté pour l'étude de la parcelle des Clapotis.
- 2) Zone sportive préavis à l'attention du CM sur le projet de résolution.
- 3) Plan directeur cantonal 2030 préavis a l'attention du CM.
- 4) Le Floris.
- 5) Modification de la densité des parcelles No 6269 et 6270 - Bassy

1. Audition du Bureau d'architectes 3BM3 mandaté pour l'étude de la parcelle des Clapotis

Nous avons reçu Monsieur Marcos Perez et Madame Nikki Beuneiche du Bureau d'architecte 3BM3, afin d'étudier leur analyse sur la parcelle No 5697 chemin des Clapotis.

Suite à cette audition et après discussions, la Commission préavise favorablement l'acquisition de la parcelle des Clapotis pour un montant de CHF 3 moi.

2. Zone sportive préavis à l'attention du CM sur le projet de résolution

Monsieur le Maire nous informe que cet objet a été évoqué le 1^{er} mars derniers, lors de la séance qui réunissait les trois communes de CoHerAn avec la volonté de créer deux terrains de football.

Pour ce faire à Anières, il faut une modification de zone, dans le sens d'un déclassement en zone sportive et il incombe de voter une résolution pour la soutenir.

Après discussion, les membres de la Commission approuvent à l'unanimité le projet de résolution concernant la zone sportive (modification de la zone).

3. Plan directeur cantonal 2030 préavis a l'attention du CM

Madame Chantal Bordier nous a fait un compte-rendu la mise à jour du PDCn 2030 et nous propose de se mettre d'accord sur le contenu de la résolution.

Après discussion, les membres de la commission préavisent défavorablement à l'attention du Conseil Municipal les modifications du plan directeur cantonal 2030 (PDCn) ceci assorti de remarques.

4. Floris

Monsieur le Maire nous rappelle le vote de l'année dernier en Conseil Municipal d'un crédit d'investissement pour des réfections au Floris.

Les travaux ont été mis en attente car il est apparu qu'une réflexion globale s'imposait à savoir s'il fallait continuer à faire de tels investissements chaque année.

Après discussion, les membres de la Commissions décident à l'unanimité de reporter le sujet à l'entrée de septembre.

Dans l'intervalle, la création d'une commission ad-hoc Floris est acceptée.

5. Modification de la densité des parcelles No 6269 et 6270

Madame Anne Bosshard nous fait un compte-rendu de situation.

Après discussion, la Commission préavise favorablement par 6 voix pour, 2 voix contre et 2 abstentions la modification de la densité des parcelles Nos 6269 et 6270 Bassy 8-10, figurant dans l'acte de cession des 6, 12 et 15 mai 2014.

Toutefois, la commission sera à nouveau saisie pour ce point relatif à Bassy. En effet, une version non corrigée du procès-verbal du 30 mai 2017 a été envoyée aux membres de la commission qui l'a approuvé avec des points qui n'étaient pas correctement retranscrits.

Le procès-verbal – version définitive – sera donc envoyé à nouveau pour approbation à la commission du 9 octobre 2017 et il a été convenu de reporter à l'ordre du jour le point relatif à Bassy, lors duquel un historique du dossier sera préparé par l'administration, qui tient à s'excuser pour cette erreur de diffusion.

Les membres de la commission pourront dès lors préaviser en toute connaissance de cause et le Conseil municipal sera informé lors de sa séance plénière du 17 octobre 2017.

Alexandre SOUCAS
Président



Commune d'Anières

RAPPORT

COMMISSION : URBANISME ET CONSTRUCTIONS

Séance du : 6 juin 2017

Dans sa séance du 6 juin 2017, la commission a traité des objets suivants :

- 1) Dossier PJ Lac. Préavis sur le projet de délibération : « Proposition de l'Exécutif relative à la dérogation au rapport de surface – Requête en autorisation de construire DD107'883-1/2 PJ Lac SA (plan du 31 mars 2017) – Parcelles n° 1179, 4885, 4833 / Plan 31 – Chemin des Avallons 15, 15 A route d'Hermance 284, 284 A. Construction de quatre habitats groupés THPE (très haute performance énergétique) avec parkings souterrains et à l'annulation de la délibération N° 6 du 8 décembre 2015 »

Madame l'Adjointe ainsi que Mme Myriam Matthey-Doret font un point de situation sur cet épineux dossier.

La Commission décide à l'unanimité l'annulation de la délibération n° 6 du Conseil Municipal du 8 décembre 2015.

Concernant la dérogation de surface à 0.5854 pour les parcelles N° 1179, 4885, 4833, Plan 31, chemin des Avallons 15, 15 A et route d'Hermance 284 et 284 A, la Commission a refusé de donner son accord à l'octroi d'une dérogation au rapport de surfaces dans le cadre de la requête en autorisation de construire DD 107'883-1/PJ Lac SA pour une construction en ordre contigu sur les parcelles N°s 1179, 4885, 4833/Plan 31 – Chemin des Avallons 15, 15A, route d'Hermance 284, 284A, prévoyant la construction de quatre habitats groupés THPE avec parkings souterrains avec un indice d'utilisation du sol de 58,53 %.

Alexandre SOUCAS
Président

Commune d'Anières

COMMISSION : **ASSAINISSEMENT, ROUTES, SECURITE, DEVELOPEMENT DURABLE**

Séance du : 20 juin 2017

Dans sa séance du 20 juin 2017, la commission a traité les objets suivants :

- 1) Audition des bureaux Energy Management et ENERCORE qui ont présenté le CET (concept énergétique territorial) et les résultats du suivi énergétique.

Durant la première partie est exposé le Concept énergétique territorial de la commune d'Anières :

Le concept énergétique territorial ou CET est un rapport exposant les besoins énergétiques actuels et futurs. Il formule également des propositions, des stratégies et des solutions techniques pour valoriser des ressources énergétiques locales. Le CET fait partie intégrante du Plan directeur communal.

Il est rappelé que les nouvelles lois sur l'énergie vont interdire complètement des chauffages à mazout et à gaz dans les nouvelles constructions d'ici 5 ans. Il est donc très important pour la commune de prendre les devants par rapport à cette politique. Le CET fait office de cadre pour mettre en place les stratégies afin de répondre aux exigences de la transition énergétique.

Concernant les **stratégies de réduction des besoins thermiques**, il est proposé des rénovations pour le bâti existant et des standards de Haute Performance énergétique exigée pour le bâti future.

Pour les **stratégies de développement de ressources** et dans la zone villas / Chevrens / Hospice, il est proposé de mettre en place un système décentralisé. L'idée serait de privilégier les sondes géothermiques et les panneaux thermiques en y associant, éventuellement, des panneaux photovoltaïques. Concernant la zone village, c'est le système centralisé qui est privilégié. En l'occurrence, le réseau de chaleur à distance (CAD) utilisant comme ressource l'eau du lac.

Concernant la **stratégie sur la mobilité** il faudrait surtout encourager le développement de la voiture électrique avec la construction de stations de recharge électrique alimentées par des panneaux photovoltaïques.

Sur le plan d'action concret, le bureau nous propose l'étude d'un projet pour la réalisation d'un réseau de chaleur à distance avec l'eau du lac dans la zone village. Ils proposent aussi des mesures d'incitation ciblées pour la rénovation thermique et l'installation de pompes à chaleur dans la zone villas, en utilisant les subventions qui sont offertes par l'OCEN (Office cantonal de l'énergie).

Durant la deuxième partie de l'audition sont exposés les résultats du suivi énergétique :

Les explications liées aux variations de consommation des divers bâtiments du patrimoine communal sont données avec les stratégies pour une amélioration pour chacun. Il ressort que le seul bâtiment non conforme est le Floris. Un nouvel audit est en cours et plusieurs pistes pour économiser de l'énergie sont exposées.

Pour le complexe du clos les Noyers plusieurs régulateurs doivent être remplacés.

2) Election de la nouvelle présidente pour l'année 2017/18: Claudine Hentsch et du vice-président : Yves Gubelmann.

3) Le PV du 4 avril 2017 est approuvé.

4) Etude de faisabilité du réseau CAD avec l'eau du lac.

M. Wassmer confirme que les SIG sont porteurs du projet et qu'il pourrait y avoir un soutien émanant du canton, de la commune et de fonds privés. A l'unanimité, les membres de la Commission préavisent favorablement le crédit d'investissement pour l'étude de faisabilité du CAD (Chauffage A Distance) à hauteur de CHF 150'000.-

5) Comptages, analyses et mesures possibles pour la fermeture de la route de la Côte-d'Or.

M Wassmer présente la version définitive de l'étude à l'attention de la DGT et la commission préavise favorablement l'envoi du rapport à la DGT avec l'indication que la Commission veut la fermeture de la route pour les véhicules à moteur. Les riverains motorisés et les vélos pourraient l'emprunter.

6) Entretien des routes :

Pour le chemin des Ambys :

Le plan de réfection des enrobés bitumés sur 8 ans voté lors de la dernière législature prévoit la réfection de ce chemin pour 2017.

Par 9 voix pour, 1 abstention, les membres de la Commission préavisent favorablement le crédit d'investissement de CHF 150'000.- pour la réfection du chemin des Ambys.

Chemin des Ambys-chemin piétonnier :

Corsier souhaite créer un cheminement piétonnier sur le chemin des Ambys car de nombreuses personnes se déplacent à pied depuis l'Hospice. La commune de Corsier nous demande de garantir la continuité de ce cheminement sur notre commune. Il est prévu la confection d'un revêtement avec une couleur différente.

Par 9 voix pour, 1 abstention, les membres de la Commission préavisent favorablement le crédit d'investissement supplémentaire de CHF 55'000.- pour le cheminement piéton le long du chemin des Ambys

Route de Chevrens

La commune d'Hermance va refaire le tronçon sur sa commune. Cette réfection n'est pas prévue dans notre plan sur 8 ans.

Par 3 voix pour, 5 voix contre, 1 abstention, les membres de la Commission préavisent négativement le crédit d'investissement de CHF 55'000.- pour la réfection de la route de Chevrens.

7) Informations divers:

Un marquage complet est demandé au centre de recyclage afin que les camions aient la place pour décharger les bennes.

Il est aussi constaté que cet endroit est toujours sale et qu'il y a beaucoup d'incivilités. M WASSMER confirme que ce n'est pas la faute des employés de la commune qui passent à cet endroit jusqu'à trois fois par jour. Une étude est en cours afin de trouver une solution propre qui convienne à tout le monde.

Lors de dégâts liés à la réfection de la route cantonale (route d'Hermance) les personnes lésées doivent s'adresser au service cantonal concerné.

Concernant les drones, le canton est en train de légiférer.

Concernant les places pour handicapés, la commune est chargée de faire une enquête publique et de procéder à la création d'un fichier informatique.

Nous avons reçu des informations sur les modifications de la gestion du stationnement sur la voie publique le long de la route d'Hermance, par ailleurs la politique de stationnement à Anières est encore à l'étude.

Concernant la décharge bioactive sur Genève, une décision va probablement être prise le 12 septembre.



Rapport de commission

COMMISSION : Sociale, Culture et Loisirs

Séance du : Lundi 26 juin 2017

Dans sa séance du 26 juin 2017, la commission a traité des objets suivants :

1. Election du Président – e et de la vice-Présidente pour l'année 2017-2018:

Présidente : Anita Pordes et Vice-Présidente : Florence Pulido

2. 2ème audition relative à :

La manifestation « La Saga des Géants ». 29 - 30 septembre et 1er octobre 2017.

MM. François PASSARD et Jean LIERMIER ont été auditionnés une deuxième fois suite à la participation financière de la commune d'Anières à hauteur de 100'000 francs, octroyée à la condition que Royale de Luxe propose des avantages offerts aux habitants de la commune. Voici leurs propositions :

- a. 80 entrées exclusives sur le site près de l'aéroport où seront entreposés les géants. Assister aux répétitions afin de voir tout l'aspect technique de cet événement. Ces entrées seront proposées aux classes de l'école d'Anières.
- b. Entrées au BFM, le jeudi 28 septembre 2017, réservées exclusivement aux Aniérais pour admirer de près la grand-mère qui dormira sur son lit. L'entrée aura lieu à 19h00, suivie d'une partie officielle et visite de l'exposition. Une indication précise des « spots » où il faudra être pendant le défilé des géants sera donnée. Cette soirée sera suivie d'un cocktail dinatoire, offert par la commune. Des bus seront mis à disposition des personnes inscrites pour cette soirée. L'événement se terminera à 21h30.
- c. Une projection à la salle communale d'Anières du documentaire sur « les Géants à Genève » sera donnée ultérieurement.
- d. Un livre souvenir sera probablement édité. Les Aniérais pourront l'acheter en profitant d'une subvention de la commune, suivant le montant qu'il restera dans les caisses.

Une communication sera faite durant l'été pour informer les citoyens et leur permettre de s'inscrire.

Levée de la séance à 21h42

Anita Pordes

Rapporteuse de commission

Commune d'Anières.

Rapport de la commission ad hoc « Plan directeur communal » -

PDCom de la séance du 27 juin 2017.

Point 1 de l'ordre du jour : Approbation du projet de procès verbal du mardi 9 mai 2017.

Le procès verbal est approuvé.

Point 2 : Madame Tranda fait un résumé sur le masterplan qui sera le point de départ du travail de la commission.

Ensuite elle nous indique comment va évoluer le travail pour aboutir au PDCom.

- 1) L'établissement du cahier des charges.
- 2) Le travail d'élaboration de la vision. Détailler le masterplan.
- 3) Les mesures présentées sous forme de fiches.

Une fois ceci terminé, l'ensemble des documents sera transmis au canton.

Madame Tranda souligne qu'il s'agit de proposer un document stratégique et non une encyclopédie.

Le but est d'avoir un document utile pour Anières, un peu à la manière d'une boussole.

Une fois le cahier des charges terminé, la matière sera découpée en trois grands chapitres.

- 1) Les trésors d'Anières (tout ce qui fait le caractère d'Anières)
- 2) Le fonctionnement (transports, densification, etc.)
- 3) Zoom sur le centre.

Le programme sera :

- 1) La première séance consistera à étudier le cahier des charges.
- 2) Prendre rendez-vous avec le canton.
- 3) Séance sur les trésors d'Anières.
- 4) Séance sur le fonctionnement.
- 5) Séance sur le centre avec une nouvelle entrevue avec le canton.
- 6) Séance sur les mesures.

Point 3 : Parcelle Gavillet.

Après un bref historique une discussion est entamée sur, le processus de concertation, le groupe d'experts, le crédit d'investissement et enfin le planning.

Le crédit d'investissement de CHF 520'000.-est préavisé favorablement, par les membres de la commission, pour la réalisation d'un MEP (Mandat d'études parallèles).

Jean-Marc Thierrin Président



FONDATION DE LA COMMUNE D'ANIERES POUR LE LOGEMENT

Rapport

Séance du mercredi 12 avril 2017

Présences :

M. Antoine BARDE	Président
M. Jean-Marc THIERRIN	Vice-Président
M. Denis THEVENOZ	Membre
M. François de PLANTA	Membre
Mme Corine ROSSET-BONVIN	Membre
Mme Dominique de SAINT-PIERRE	Membre
M. Guiseppe RICIUTTI	Membre
Mme Denyse BARBEZAT-FORNI	Membre
Mme Dominique LAZZARELLI	Secrétaire

ORDRE DU JOUR :

1. Approbation du projet de procès-verbal de la séance du mercredi 10 novembre 2016
2. Discussion sur la visite des bâtiments de l'Astural du 10 janvier 2017
3. Études des comptes de la Fondation pour la commune d'Anières pour le logement, exercice 2016 – vote à l'intention du Conseil municipal
4. Diverses informations.

M. Antoine Barde, ci-après « M. le Président », ouvre la séance à 20 h 00 et salue l'Assemblée.

Point 1

Approbation du projet de procès-verbal de la séance du mercredi 10 novembre 2016

Aucune remarque n'étant formulée, le procès-verbal de la séance du mercredi 10 novembre 2016 est considéré comme approuvé avec remerciements à son auteur.

Point 2

Discussion sur la visite des bâtiments de l'Astural du 10 janvier 2017

Le but de cette visite était de se faire une opinion sur sa réaffectation en étant rénové ou démoli..

Les membres du conseil de fondation ont conclu à l'issue de cette visite que rien ne justifiait le maintien de ce bâtiment, si ce n'est son cachet.

Après d'âpres discussions :

- **À la majorité, les membres du Conseil souhaitent que le bâtiment de l'Astural soit détruit.**
et
- **À l'unanimité, les membres du Conseil de fondation acceptent d'acquérir le bâtiment de l'Astural pour un montant de CHF 2'415'000.-.en vue d'une démolition et reconstruction de logements dont la typologie est à définir.**

Point 3

Études des comptes de la Fondation pour la commune d'Anières pour le logement, exercice 2016 – vote à l'intention du Conseil municipal.

- **À l'unanimité, les membres du Conseil de fondation acceptent les comptes de la Fondation de la commune d'Anières pour le logement de l'exercice 2016.**

Point 4

Informations diverses

Aucun divers n'est présenté.

Jean-Marc Thierrin Vice-président